

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	1 ^{er}
Nom de site		Numéro	T15134
Adresse du site	21, place du Marché Saint Honoré	Hauteur	R+7 (29m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G + ajout de 3 gabarits antennaires en tant que réservation pour les technologies futures		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	03/10/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	17/10/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	03/12/2019
Historique et contexte	

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre du projet décrit dans le dossier, L'opérateur projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz pour permettre de garantir une disponibilité et une continuité de services satisfaisantes dans la zone considérée.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout du 700MHz sur les 3 antennes existantes 2G, 3G et 4G (fréquences 800/900/1800/2100/2600 MHz en 0°/150°/240°), ainsi que l'ajout de 3 antennes inactives.		
Distance des ouvrants	3m	Tilts (degrés)	Entre 2 et 10°
Estimation	0° <4V/m - 150° <5V/m - 240° <5V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

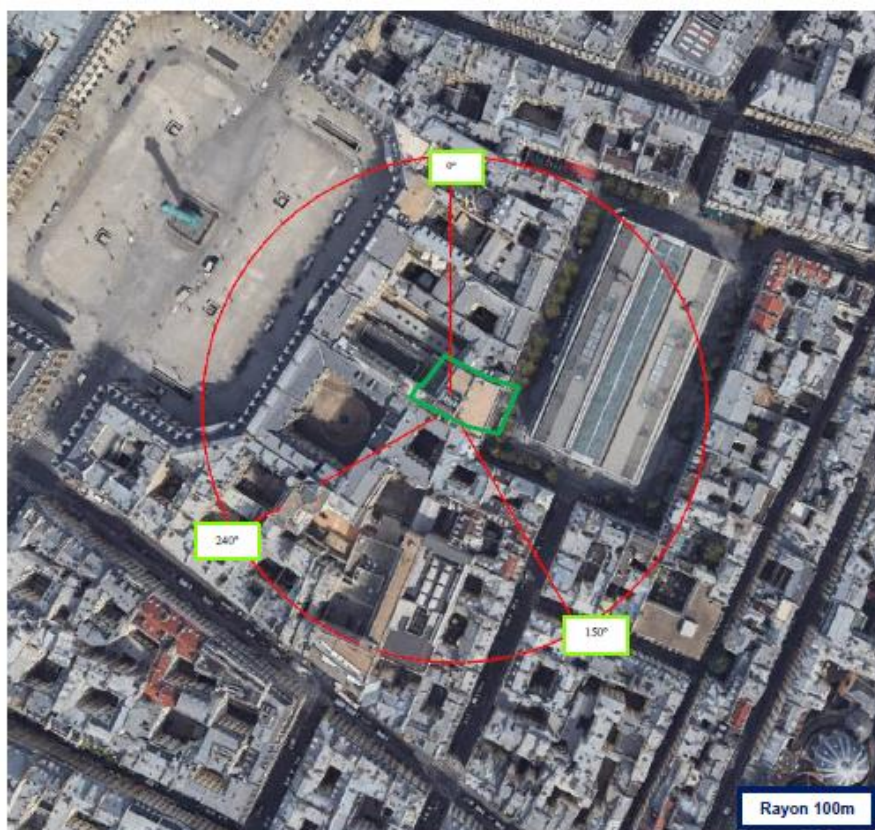
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes panneaux de 1.4m par 3 antennes de 2m et d'ajouter 3 réservations antennaire de 0.80m.		
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	30.09m		

Date : Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

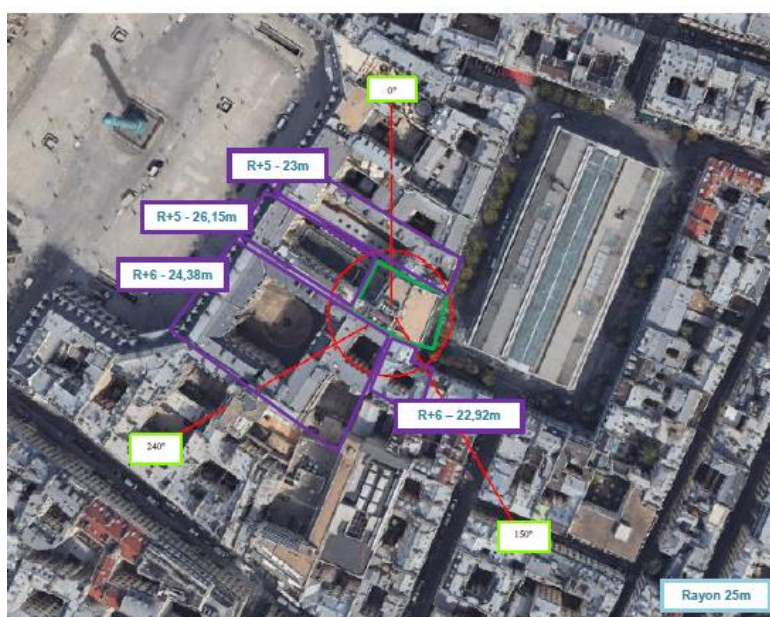
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ

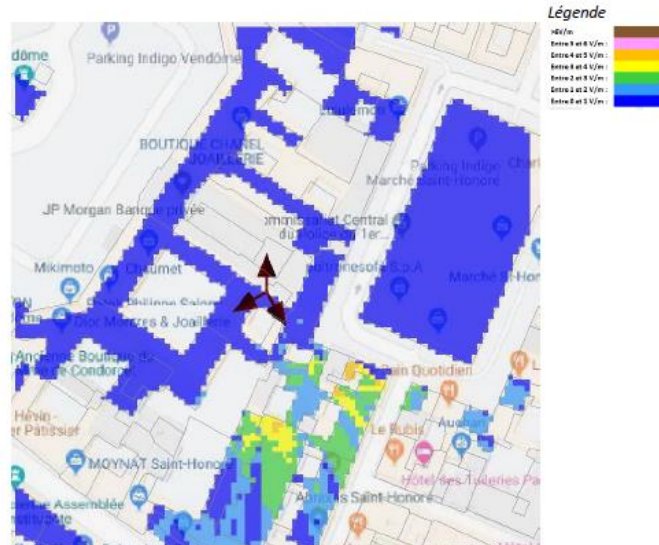
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

b. Azimut 150°

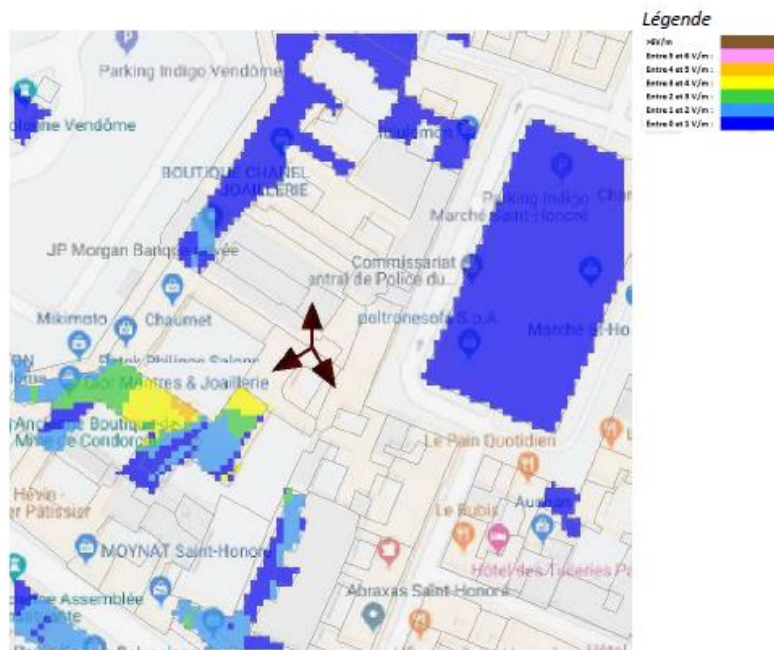
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



LA SIMULATION RESPECTE LE SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

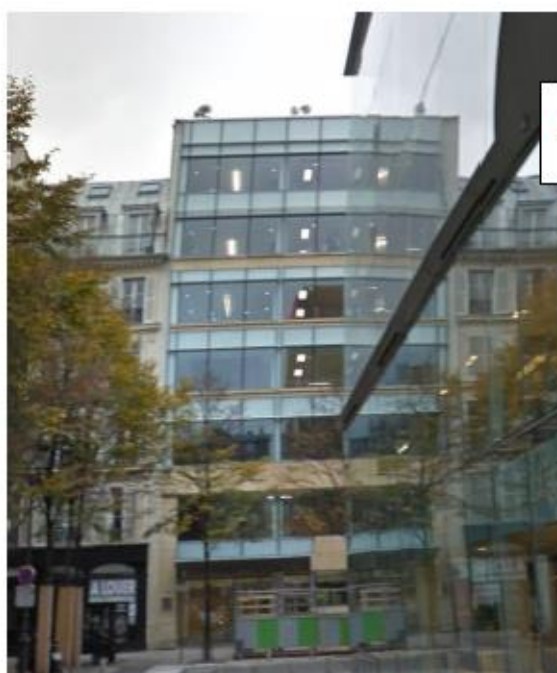
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 150°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	22,5 m	22,5 m	25,5 m

Vue des Antennes Avant/Après



Etat projeté :



**Antennes BYTEL non
visible depuis la place du
marché saint honoré**

Vue des Azimuts

Azimut 0° :



Azimut 150° :



Azimut 240° :

